

Alger Small Cap Focus Fund

Un Compartiment d' Alger SICAV

La Société de gestion d'Alger SICAV est La Francaise AM International

Catégorie I EUH (LU1339880095)

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Le présent document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Objectifs et politique d'investissement

Alger SICAV-Alger Small Cap Focus Fund (le « Fonds ») recherche une appréciation du capital sur le long terme.

Le Fonds investit généralement au moins deux tiers de ses actifs nets dans des titres de capital dont la capitalisation boursière est relativement faible.

L'indice de référence du Fonds est le Russell 2000 Growth Index, un indice d'actions ordinaires conçu pour répliquer les résultats d'investissement d'un indice composé d'actions américaines à faible capitalisation dotées de caractéristiques de croissance.

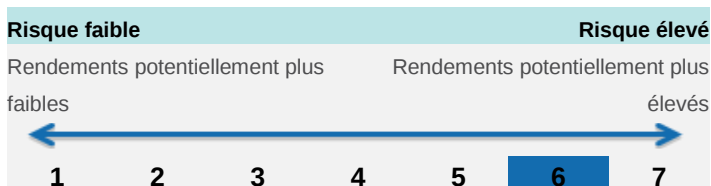
Le Fonds investit également dans des entreprises de technologie spécialisées dans les domaines de la médecine et de l'information.

Le Compartiment entend investir une part substantielle de ses actifs sur un petit nombre d'émetteurs et peut concentrer ses participations sur un nombre de secteurs d'activités ou d'industries plus restreint. Le Compartiment détiendra environ 50 titres. Le nombre de titres détenus par le Compartiment peut occasionnellement dépasser cette capacité pour différentes raisons.

Les Actionnaires peuvent racheter leurs parts en adressant une demande de rachat écrite à l'Agent de tenue des registres et des transferts. Les demandes de rachat doivent être réceptionnées en bonne et due forme par l'Agent de tenue des registres et des transferts avant 17h00 (heure du Luxembourg) le Jour ouvrable précédant la Date de valorisation à laquelle les parts doivent être rachetées. Le droit de rachat peut être suspendu dans certaines circonstances extraordinaires. Actuellement, le Conseil d'administration n'envisage pas de verser des dividendes en espèces sur les résultats nets. En principe, tous les revenus sur investissements nets et les plus-values nettes réalisées et non réalisées seront accumulés et augmenteront la Valeur d'actif net par part. Veuillez vous reporter à la section intitulée « Dividendes et Distributions » du Prospectus pour toute information complémentaire.

Recommandation : Il est possible que ce Fonds ne convienne pas à des investisseurs ayant l'intention de retirer leurs fonds dans un délai inférieur à cinq ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur est basé sur des données synthétiques et pourrait ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque et de rendement futur du Fonds. La catégorie de risque présentée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

La Catégorie I EUH d'Alger Small Cap Focus Fund a été classifiée dans la catégorie 6 en raison de la fluctuation relativement importante de sa Valeur d'actif net. L'opportunité de réaliser des bénéfices conséquents est corrélée à un risque de pertes importantes.

Lors de la catégorisation d'un fonds, il est possible que la méthodologie utilisée ne couvre pas l'ensemble des risques importants. Une description détaillée des risques peut être retrouvée dans le Prospectus. Les risques suivants n'ont pas d'incidence sur la catégorisation du Fonds, mais peuvent avoir une influence sur le profil de risque global du Fonds :

Risques liés aux investissements dans des sociétés à faible capitalisation : les valeurs des entreprises à faible capitalisation peuvent présenter plus de risques que les valeurs de plus grandes entreprises mieux établies en raison de facteurs tels qu'une équipe de gestion inexpérimentée et des ressources financières limitées. Le plein développement de ces entreprises prend du temps et, pour cette raison, un investissement dans ce Compartiment devrait être envisagé sur le long terme et non pas comme un véhicule de bénéfices à court terme, de même qu'un investissement dans ce Compartiment ne devrait pas être considéré comme un programme d'investissement complet. De nombreuses valeurs des petites entreprises se négocient moins fréquemment et dans des volumes moindres, et font l'objet de variations de prix plus soudaines ou irrégulières que les valeurs des plus grandes entreprises. Les titres des petites entreprises peuvent aussi être plus sensibles aux variations de marché que les titres des grandes entreprises.

Risques liés aux investissements dans des valeurs de croissance : Les cours des valeurs de croissance sont en principe supérieurs aux bénéfices de leurs entreprises. Les valeurs de croissance peuvent être plus sensibles aux marchés, aux développements économiques et politiques que d'autres valeurs, ce qui rend leurs cours plus volatils.

Frais

Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Aucuns
Frais de sortie	Aucuns

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,10 %
----------------	--------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent aux montants maximums. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. Pour toutes informations complémentaires relatives aux frais, veuillez vous reporter à la section « Charges et Frais du Fonds » du Prospectus ou consulter votre Intermédiaire financier.

Un actionnaire peut procéder à quatre échanges par an sans encourir de frais d'échange, de frais de souscription initiale ou de frais de sortie. Par la suite, le Fonds pourra facturer une commission d'échange pouvant s'élever jusqu'à un pour cent, par échange, de la valeur des parts à échanger.

Le montant des frais courants correspond à une estimation. Ces coûts peuvent varier d'année en année. Les coûts de transaction du portefeuille y sont exclus. Pour toutes informations complémentaires sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Charges et Frais du Fonds » du Prospectus disponible sur www.alger.com.

Performance passée

Les données sont insuffisantes pour renseigner de manière utile la Performance passée du Fonds.

Les performances passées du Fonds ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Le tableau ne reflète pas l'incidence des commissions de distribution susceptibles d'être prélevées.

Les performances passées de la catégorie sont calculées en Euro.

Alger SICAV - Alger Small Cap Focus Fund a été lancée le 29 janvier 2016. La Catégorie I EUH a été lancée le 26 février 2016.

Informations pratiques

Le dépositaire d'Alger SICAV est State Street Bank Luxembourg S.C.A.

Alger SICAV - Alger Small Cap Focus Fund est un compartiment d'Alger SICAV. Ce document d'informations clés pour l'investisseur est une description d'Alger SICAV - Alger Small Cap Focus Fund. Le Prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour tous les compartiments d'Alger SICAV. Les actifs et passifs de chaque compartiment d'Alger SICAV sont séparés de droit, signifiant que l'investisseur est seulement affecté par les bénéfices et pertes d'Alger Small Cap Focus Fund.

Le Prospectus, les rapports annuels et semestriels et toutes autres informations relatives au Fonds peuvent être obtenus sans frais auprès d'Alger SICAV. Le prospectus est disponible en anglais, en français et en allemand. Les rapports annuels et semestriels sont disponibles en anglais, espagnol, français et allemand. Les prix d'émission et de rachat seront publiés sur www.alger.com.

Alger SICAV est assujettie à la directive 2003/48/CE sur l'imposition des revenus d'épargne sous forme de paiement d'intérêts. Cela peut avoir des conséquences sur l'imposition des revenus que vous recevez du Fonds. Aussi, la législation fiscale du Luxembourg peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle des investisseurs. Veuillez consulter un conseiller fiscal quant aux incidences de ce Fonds sur votre situation.

La responsabilité d'Alger SICAV ne peut être engagée que sur la seule base des déclarations contenues dans le présent document qui se révéleraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus.

Alger SICAV est autorisée au Grand-duché du Luxembourg et est réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

La Française AM International est autorisée au Grand-duché du Luxembourg et est réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Ces informations clés pour l'investisseur sont exactes au 26 février 2016.